

## NOTE N° 2

### FINANCES

## RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### Introduction

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité.

Il rend compte annuellement des opérations budgétaires exécutées.

Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Tous les comptes sont examinés qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissements et décaissements, ou des opérations d'ordre qui ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent.

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- Le fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune ;
- L'investissement qui concerne des biens ou des opérations qui ont vocation à durer dans le temps.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

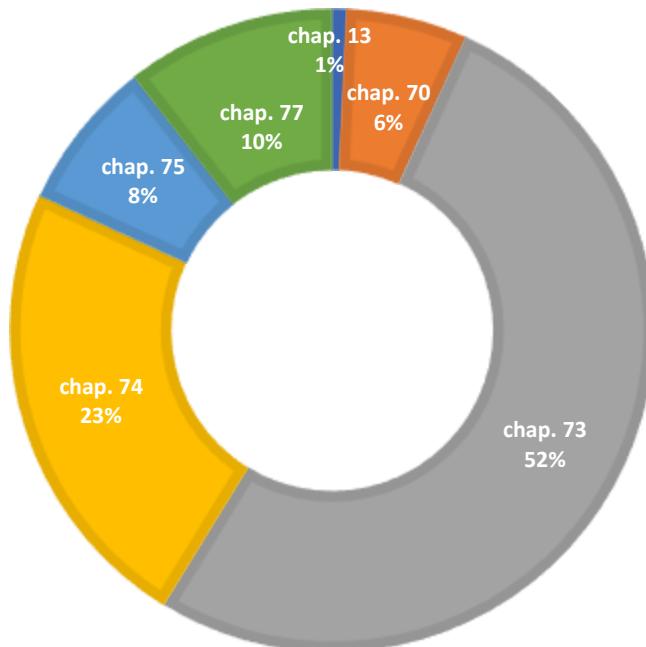
Le présent rapport résume et commente si besoin les principales rubriques du compte administratif 2018 qui est consultable – dans son intégralité – au secrétariat général.

\*

## A- Section de fonctionnement

### 1/ Les recettes de fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Chap.	Libellé	BP 2018	CA 2018
13	atténuations de charges	40 000,00 €	51 028,13 €
70	produits de services, domaine, ventes	469 020,00 €	418 686,02 €
73	impôts et taxes	3 482 790,00 €	3 589 635,58 €
74	dotations, subventions, participations	1 739 810,00 €	1 596 787,26 €
75	autres produits de gestion courante	460 000,00 €	523 749,91 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>6 191 620,00 €</b>	<b>6 179 886,90 €</b>
76	produits financiers	3 500,00 €	- €
77	produits exceptionnels	1 000,00 €	727 121,79 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>6 196 120,00 €</b>	<b>6 907 008,69 €</b>
42	opérations d'ordre entre sections	220,00 €	1 455 030,72 €
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>220,00 €</b>	<b>1 455 030,72 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 196 340,00 €</b>	<b>8 362 039,41 €</b>

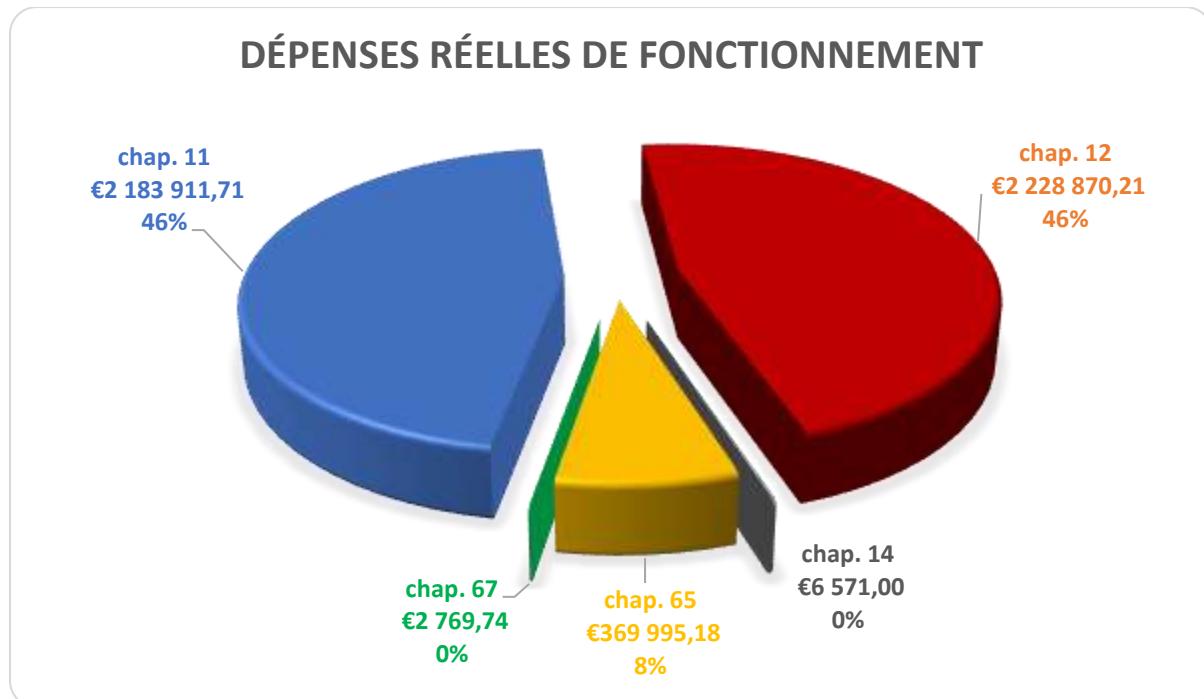
#### Commentaires :

Les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) s'élèvent à 6 907 008,69 €, soit 710 888,69 € de plus que les prévisions du budget primitif.

- Cet écart s'explique par la recette exceptionnelle (non budgétisée) issue de la vente de l'emprise de l'ancien collège saint Augustin (727 121,79 €).

Cette recette exceptionnelle compense très ponctuellement des recettes de gestion courante moins élevées qu'escompté (- 11 700 €) ; la raison principale étant la réduction significative du montant versé (chapitre 74) au titre du Fond départemental de la taxe professionnelle (FDTP) : - 97 571 € par rapport à 2017. A noter que la DGF et la Dotation Nationale de Péréquation ont également diminuées, mais dans une plus faible proportion (-1% environ).

## 2/ Les dépenses de fonctionnement

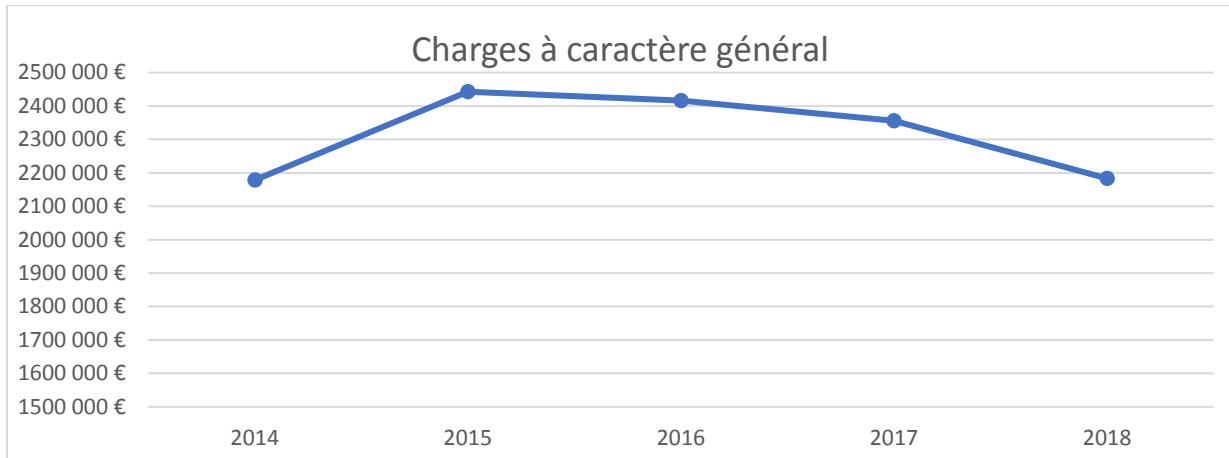


### Commentaires :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 792 117,84 €, soit 967 000 € de moins que prévu au budget primitif (-17%).

Les charges à caractère général et les charges de personnel représentent chacune environ 46% des dépenses totales.

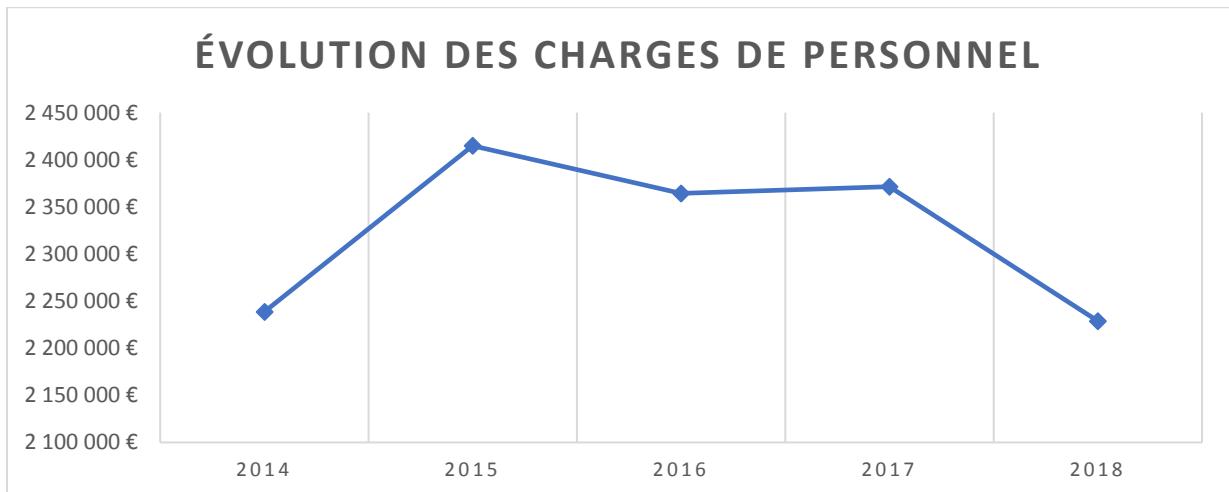
- Charges à caractère général : elles se répartissent en achats, entretien et réparations, services extérieurs, etc.



Après une forte hausse en 2015 et 2016, due essentiellement à la mise en place des Nouvelles Activités Péri-scolaires (NAP), ces charges ont commencé à baisser en 2017 (fin des NAP à la rentrée 2017). L'effet se fait pleinement ressentir en 2018, première année pleine sans NAP.

D'autre part, dans le domaine du Transport, l'année 2018 marque le transfert de la compétence à la Métropole. Les inscriptions au transport scolaire (environ 56 000 €), qui étaient auparavant encaissées en recettes puis reversées (charges), ont été cette année directement encaissées par la Métropole. L'opération est neutre (recette = dépense), mais a un effet sur l'évolution de la courbe de tendance.

- Charges de personnel :



L'effet « NAP » se fait ressentir dans les mêmes proportions, concernant les charges de personnel.

D'autres phénomènes ont impacté la masse salariale en 2018, hors variations des effectifs :

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : avancement d'échelon automatique, avancement de grade au choix ont aussi eu un **effet haussier**, mais **cet effet a largement été compensé** par l'évolution démographique du personnel :

- Départs à la retraite et mutations (garde et échelon élevés) remplacés par de jeunes agents.
- Le lissage de l'IFSE (indemnité de fonctions) par groupes d'emplois homogènes, donc en valorisant certaines indemnités, a quant à lui également eu un **effet à la hausse**.
- Autres charges de gestion courante :

Il s'agit essentiellement des indemnités allouées aux élus, des subventions aux budgets annexes (CCAS, Caisse des écoles) et aux associations.

↳ Les subventions :

	2014	2015	2016	2017	2018
CCAS	60 000 €	60 000 €	35 000 €	45 000 €	15 000 €
Caisse des écoles	28 000 €	31 100 €	30 000 €	21 000 €	28 000 €
Associations de droit privé	345 570 €	205 160 €	205 210 €	205 460 €	150 010 €

En 2018, la commune a subventionné environ 40 associations, dont 2 pour des montants supérieurs à 23 000 € : Carnoux Football Club et Centre Culturel (jusqu'à mi-2018).

- Charges financières :

Elles sont nulles car la commune n'a contracté aucun emprunt pour financer ses investissements et n'a donc rien à rembourser.

- Provisions pour risques (chapitre 68) :

La collectivité avait provisionnée 82 000 € pour risques, concernant un contentieux qui l'opposait à un candidat non retenu sur l'appel d'offre de l'hôtel de ville. Par un jugement récent, le plaignant a été débouté de sa plainte par le tribunal administratif de Marseille. Il peut faire appel durant deux mois.

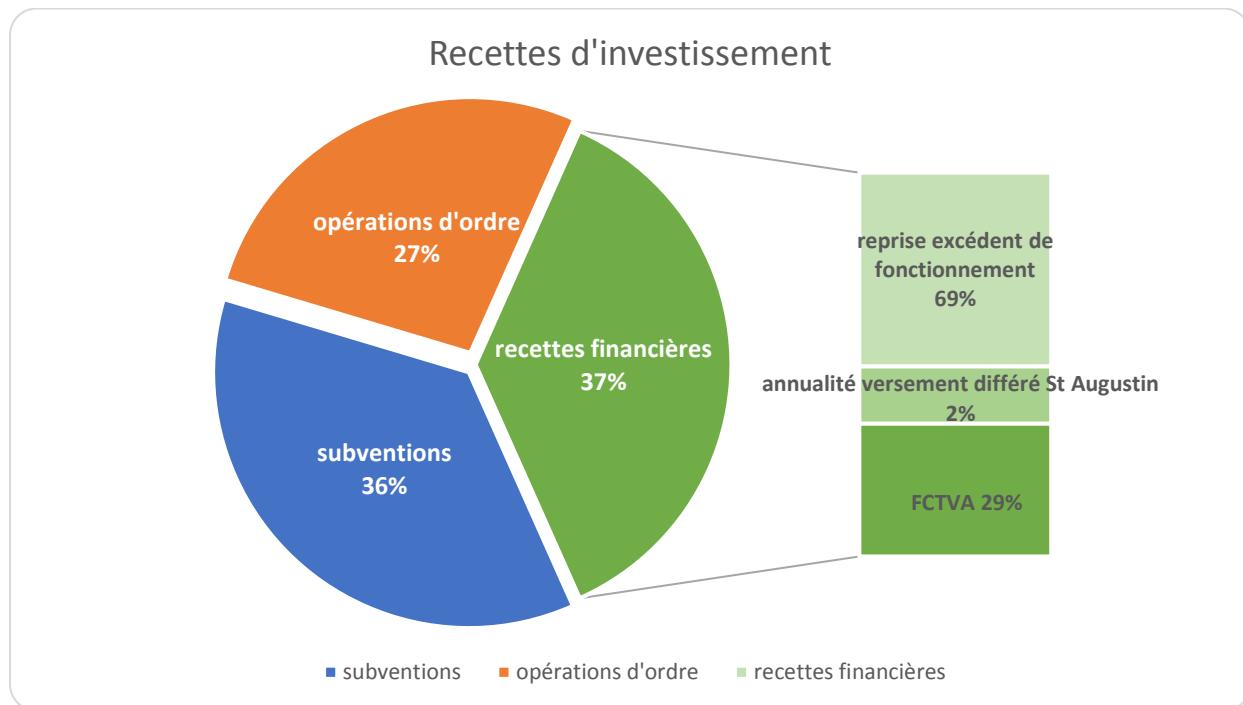
\*

## B- Section d'investissement

Cette section relate les dépenses réellement effectuées tout au long de l'année considérée et celles qui restent à réaliser programme par programme (dépenses).

Les sources de financement qui apparaissent en recettes sont soit de l'autofinancement issu de la section de fonctionnement (excédents et dotations d'amortissements) ou de la section d'investissement (FCTVA et subventions reçues), soit de l'emprunt.

### 1/ Les recettes d'investissement



Chap.	Libellé	BP 2018	titres émis	Restes à réaliser
13	subventions d'investissement	3 218 586,00 €	1 124 345,09 €	2 075 250,00 €
	<b>total des recettes d'équipement</b>	<b>3 218 586,00 €</b>	<b>1 124 345,09 €</b>	<b>2 075 250,00 €</b>
10	dotations, fonds divers (hors 1068)	441 000,00 €	482 050,16 €	- €
1068	dotations, fonds divers et réserves	1 117 855,15 €	1 117 855,15 €	- €
27	autres immobilisations financières	32 000,00 €	32 000,00 €	- €
24	produits de cession	720 000,00 €	- €	- €
	<b>total des recettes financières</b>	<b>2 310 855,15 €</b>	<b>1 631 905,31 €</b>	<b>- €</b>
	<b>total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>5 529 441,15 €</b>	<b>2 756 250,40 €</b>	<b>2 075 250,00 €</b>
21	virement de la section de fonctionnement	747 319,46 €	- €	- €
40	opérations d'ordre entre sections	209 466,38 €	2 382 683,78 €	- €
41	opérations patrimoniales	1 797,00 €	1 790,03 €	- €
	<b>total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>958 582,84 €</b>	<b>2 384 473,81 €</b>	<b>- €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>6 488 023,99 €</b>	<b>5 140 724,21 €</b>	<b>2 075 250,00 €</b>

#### Commentaires :

Les opérations d'ordre ne sont pas des recettes réelles ; elles correspondent à des transferts d'écritures entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

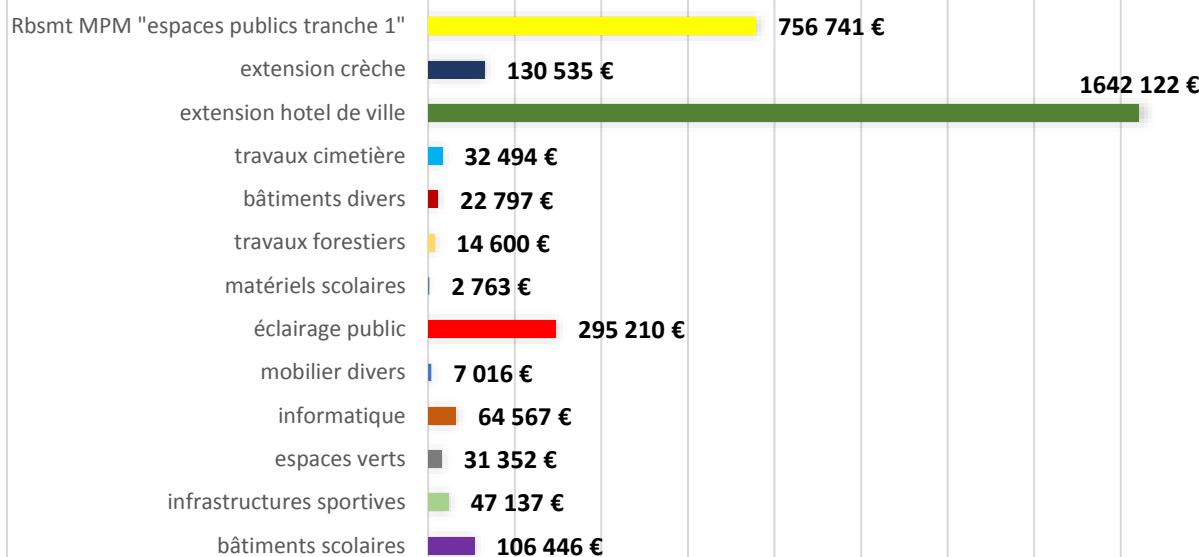
Les recettes réelles se répartissent en parts égales entre subventions (CAF et Département 13) et recettes financières propres à la collectivité.

## 2/ Les dépenses d'investissement

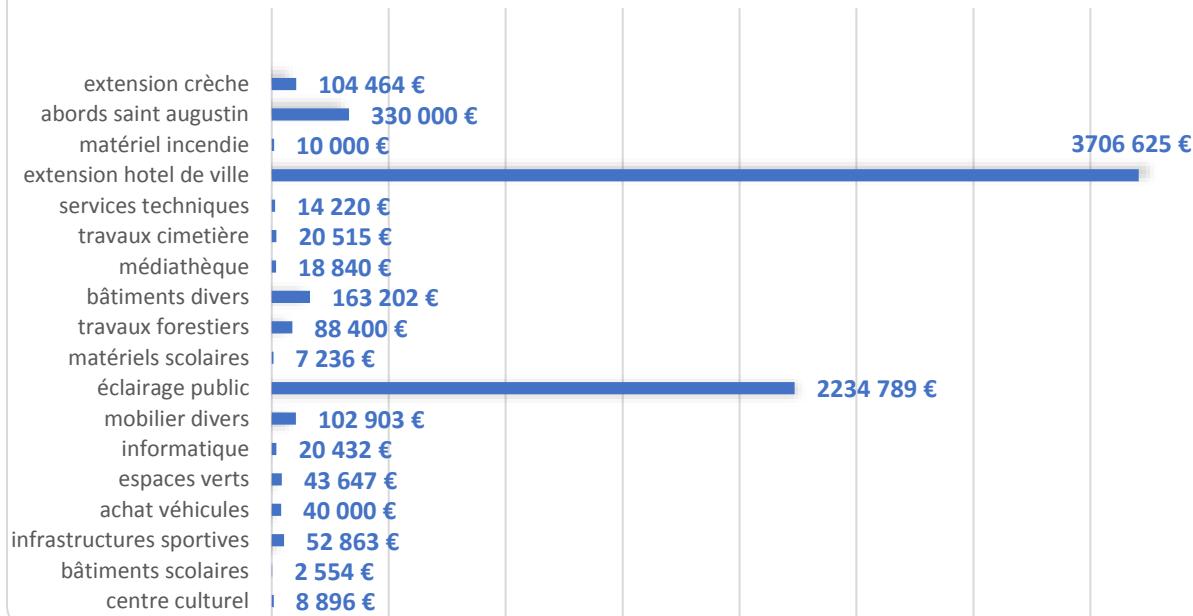
Les dépenses réelles d'investissement (hors opérations d'ordre) s'élèvent globalement à 3 154 852 €. Les « restes à réaliser » sur programmes engagés, sont reportés à hauteur de 6 969 666 €.

Les documents transmis permettent de ventiler l'ensemble de ces dépenses par programme.

### dépenses d'investissements par programmes en TTC



### Restes à réaliser par programmes en TTC



\*

## C- Synthèse

### 1 – Section de fonctionnement

RECETTES :			
Crédits ouverts (BP+ DM+RAR 2017)	Titres émis	Produits rattachés	Recettes totales
6 196 340 €	8 362 039,41 €	0 €	<b>8 362 039,41 €</b>
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 :			
Excédent :			<b>1 187 237,79 €</b>
REPORT DE L'EXERCICE ANTERIEUR (2017) :			
Excédent :			<b>520 045,84 €</b>
RESULTAT DE CLOTURE 2018 :			
Excédent :			<b>1 707 283,63 €</b>

### 2 – Section d'investissement

RECETTES :		
Crédits ouverts (BP+ DM+RAR 2017)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12/2018
6 488 023,99 €	5 140 724,21 €	2 075 250 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 :		
Solde :	529 050,92 €	- 4 894 416 €
REPORT DE L'EXERCICE ANTERIEUR (2017) :		
Excédent :	3 638 516,85 €	€
SOLDE DE CLOTURE 2018 :		
Excédent :	4 167 567,77 €	
SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Déficit :		(-) 726 848,23 €

### 3 – Résultat d'ensemble

Résultat de fonctionnement (excédent) :	1 707 283,63 €
Solde de la section d'investissement (déficit) :	(-) 726 848,23 €
<b>Résultat cumulé de clôture 2018 :</b>	<b>980 435,40 €</b>

## **D- Conclusion**

---

Le compte administratif présenté confirme la réalisation des objectifs poursuivis et rappelés chaque année dans les orientations budgétaires et les budgets primitifs.

Notre rigueur en matière de gestion des finances publiques et la participation financière substantielle du Conseil départemental à nos investissements nous autorisent le financement de nos lourds programmes structurants sans endettement et sans pression fiscale supplémentaire.

\*